CDEN de l'Hérault – 10.02.2022

Déclaration Liminaire du SNALC

M. le DASEN, M. le Préfet, Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Lors du CTSD, le SNALC n'a pas manqué de pointer du doigt l'épuisement des professeurs des écoles face à la pandémie. A chaque vague, Omicron actuellement, le Ministre nous fait comprendre « Fichtre ! On ne pouvait pas prévoir ! » et nous annonce les changements de protocole le jour pour le lendemain, sur les chaînes hertziennes de préférence. Maintenant, ça suffit. Si au premier confinement, il peut s'entendre que personne n'y était préparé, ce n'est plus vrai aujourd'hui et le sentiment d'être maintenu dans l'urgence perpétuelle par amateurisme, ou pire, intentionnellement, est une idée qui fait son chemin. Les faux sachant et les demi experts se sont succédés et nous ont dit qu'il n'y avait aucun risque de transmission de l'enfant à l'adulte, et que d'ailleurs, il n'y avait pas d'enfant contaminé ni contaminant. Puis désormais que les enfants sont un réservoir épidémique. Quand on ne sait pas, on se tait, non ? Plutôt que d'affirmer sans cesse et pour se dédire le lendemain. Au final, l'amortisseur aura été la masse contrainte des professeurs des écoles chargés d'appliquer l'inapplicable.
Que faire des élèves sans remplaçant, sans possibilité de pouvoir les répartir dans les autres classes et sans pouvoir les renvoyer chez eux ? La réponse à peine voilée de l'institution était : « Débrouillez-vous ! ». Dans le même temps, devant les médias, les politiques n'avaient de cesse de répéter : « Les enseignants font un travail formidable » … Les remerciements n'aident en rien : les difficultés sont là, la revalorisation salariale et les aides ne sont pas là.

Cette année, l'administration propose au vote du CDEN la répartition des 69 ETP supplémentaires attribués au département. Il est vrai que les effectifs dans le premier degré sont en baisse dans le public : -579 élèves. Mais deux autres indicateurs sont à prendre en considération dans notre réflexion : l'enseignement privé continue à augmenter (+29 élèves supplémentaires attendus dans le premier degré), et l'instruction dans la famille explose ; en octobre 2021 on comptait 621 foyers concernés (soit 30% d'augmentation par rapport à l'année scolaire 2020-2021). Par ailleurs, si l'enveloppe peut sembler confortable au non initié, l'ensemble des mesures à financer la rend insuffisante et oblige à opérer des choix, trop souvent dictés par une logique comptable.

Le SNALC ne peut qu'accueillir positivement l'élargissement des dispositifs dédoublés, l'allégement des effectifs dans les classes étant un réel levier pour la réussite des élèves. Pour autant, il convient de procéder à une analyse fine de la répartition des moyens.
Ainsi notre département crée 18 dispositifs dédoublés mais en supprime 7. Deux dispositifs CP créés l'an dernier en REP+ et un en REP ferment cette année (Montpellier Roosevelt et Sète Anatole France, ainsi que Lunel Marie Curie). Cela pose la question de la stabilité des personnels, et de l'équité entre élèves issus de milieux défavorisés. Certains bénéficient de dédoublements, d'autres non, par des effets de seuil dont la pertinence d'un point de vue pédagogique est très discutable. Nous n'atteindrons pas la moitié des GS dédoublées en Rep+ en 2022, faute de moyens suffisamment ambitieux et/ou de salles disponibles dans les écoles.

La limitation des effectifs à 24 en GS, CP et CE1 semble mieux partie, mais va reposer sur la capacité des écoles à « monter en charge » sur les autres niveaux. L'administration indique que 95% des écoles seraient en mesure de le faire pour la rentrée 2022, mais en l'absence de données précises, le SNALC émet des réserves sur ces projections : le terrain nous montre que ces allègements s'accompagnent le plus souvent d'effectifs frisant les 30 élèves par classe dans les niveaux CM (et il est fort probable que cela soit la même chose pour les PS et les MS). Ce n'est pas satisfaisant.

L'application des nouveaux seuils pour les décharges de direction entraîne la redistribution de celles-ci. Si le SNALC est demandeur de mesures concrètes pour accompagner les directeurs dans leurs tâches toujours plus lourdes, il regrette que le ministère refuse de reconsidérer le rétablissement de postes d'aides au secrétariat, et préfère prélever sur les moyens d'enseignement pour des tâches administratives.

Enfin le SNALC attend avec impatience le point sur l'inclusion proposé pour le mois d'Avril. Là encore le compte n'y est pas : notre département comptait en octobre dernier 4748 élèves en situation de handicap scolarisés en inclusion. A la même date, seuls 3586 élèves notifiés CDAPH bénéficiaient bien d'une aide humaine. La réalité de terrain est qu'il manque des AESH, et que pour pallier cet état de fait, on utilise les PIAL et la mutualisation à outrance : un élève notifié 6h peut passer à 4h ou à 3h d'accompagnement, afin de libérer l'AESH pour un autre élève en souffrance… Nombre d'AESH demandent pourtant à voir leur temps de travail augmenter, mais l'administration a décidé de bloquer à 24h hebdomadaires. Ce n'est pas acceptable.

A l'issue de ce CDEN, il restera 5 emplois qui permettront des ajustements avant la prochaine rentrée scolaire : nous craignons qu'ils ne soient pas suffisants pour les écoles en difficulté pointées par le SNALC lors du CTSD…